

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 18.12.2025
Convocation faite
Le 04.12.2025**

**EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2025-12-239**

**Demande de complément
de la subvention de
fonctionnement 2025 du
CISARM (annexes)**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2025-06-121 du 03 juin 2025 portant attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2025 de 275 679,27 €,

Vu la délibération n°2025-11-025 du 26 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CISARM autorisant son Président à demander un complément de subvention d'équilibre d'un montant de 140 000 € auprès de la Communauté et lui donnant délégation pour concrétiser et signer une convention financière fixant les modalités de fonctionnement,

Considérant le compte administratif anticipé du CISARM faisant apparaître un résultat prévisionnel de fonctionnement de – 137 000 € d'ici à fin décembre 2025.

Considérant les retards de perception de diverses subventions de fonctionnement pour un montant total de 127 000 €,

Vu la convention liant la Communauté au CISARM permettant de verser un complément de subvention au besoin,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
Abstention : M. Claude WALLENDORFF

* approuve de verser au CISARM un complément de la subvention de fonctionnement 2025 d'un montant de 140 000 €, ce qui porte la subvention annuelle à 415 679,27 €, et modifie en conséquence l'article 4 de la convention financière par voie d'avenant n°1,

* précise que la réception des subventions de fonctionnement attendues par le CISARM viendra diminuer le montant de la subvention allouée pour 2026.

* donne délégation au Président pour formaliser, signer tout les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS


Pour le Président de la Communauté
des Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président